

Procès-verbal de la réunion n°5 du Conseil d'Administration du 21 octobre 2013

Présents : Mmes I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), J. Ringlet (*Vice-président*), P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, B.Scherpereel, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Invitée : Bernadette Bresmal

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h

1. Assemblée générale du 23 novembre 2013

1.1. Ordre du jour de l'assemblée

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Dossier JC Croissant
2. Contrôle des pouvoirs des parlementaires
3. Rapport de la Commission Financière
4. Approbation du T.T.A.
 - 4.1. Proposition d'indexation du TTA
 - 4.2. Proposition de modification des articles PM 6, PC 87, 87Bis et 87ter
5. Présentation du Budget de l'année civile 2014
6. Approbation du budget de l'année civile 2014
7. Approbation des interprétations données par la Commission Législative
8. Interpellations et motion de confiance
9. Election de Mme Bernadette Bresmal au sein du conseil d'administration
10. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration
 - 10.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB
 - 10.2. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB
11. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence.
 - 11.1. Propositions de modification des normes de sanction
12. Présentation du projet mini-basket par la direction technique pour la saison 2014-2015
- 13 Divers

1.2. Budget 2014

Le président et le trésorier général présentent le budget 2014 à la lumière des travaux du week-end. Chaque poste est parcouru voire commenté.

Au terme de l'examen du budget 2014, les membres du conseil d'administration l'approuvent, à l'unanimité,

1.3. Proposition de modifications statutaires

Une proposition de modification statutaire sera présentée en urgence. Elle porte sur le faux et usage de faux: d'une durée illimitée avec un minimum de 5 ans (cfr sur la base d'un dossier FRBB)

2. Approbation du procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30/09/2013

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2013 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration.

3. Suivi des décisions du CDA

3.1. Courrier envoyé

Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du courrier expédié par le secrétariat général.

3.2. Composition des groupements des parlementaires

Le secrétariat général a enregistré toutes les compositions des groupements. Tout est donc en ordre.

4. Exercice des compétences administratives du CDA

4.1. Demande de dérogation Alliance Flémalle – Rhandy PIRLOT 24/12/1997 (id.317570)

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que le joueur qui est cadet (U18) puisse jouer en minimes (U16). Un certificat médical est produit par le club pour justifier la demande.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident d'accepter la requête du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.2. Demande de dérogation Sombreffe – joueur Sabri ZAHEDI (07/05/2003) id.359118

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club pour que le joueur, qui est benjamin puisse jouer en (Benjamins ou poussins) ? Les mails reçus ne sont pas suffisamment explicites !

Les membres du conseil d'administration décident de demander un complément d'information.

4.3. Demande de dérogation Prayon – joueur Axel COLLARD 04/01/97 id.369099

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que le joueur qui est cadet (U18) puisse jouer en minimes (U16).

Les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande, étant donné qu'aucun document justifiant l'état du joueur n'est produit.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.4. Demande de suppression de forfait Spirou Jeunes

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que le forfait appliqué par le CP Hainaut puisse être supprimé. Les faits : Un joueur, lors d'un match minimes garçons, a présenté un document de perte de carte d'identité et sa licence ne contenait pas de photo.

Les membres du conseil d'administration décident que la sanction appliquée par le CP Hainaut (4191) est conforme aux dispositions prises par l'assemblée générale, plus spécialement des articles PC16.2 et PC76.1

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.5. Demande de dérogation Blaregnies – Joueuse Léa VANPASSEL- 17/03/2000- id 326492

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que la joueuse qui est pupilles (U14) puisse jouer en cadettes (U18). Le club ne peut présenter une équipe "minimes filles".

Les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande, étant donné qu'aucun document justifiant la possibilité de la joueuse à prêter en équipe cadettes n'est produit et qu'elle n'a pas le statut d'espoir sportif.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.6. Demande de dérogation Hamois

Concerne : Joueuses

Eve SAMSON 20/07/2000 id.341589

Mazarine RINCHARD 18/08/2000 id.333917

Louise MARCHAL 15/12/2001 id.361136

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que ces trois joueuses, pupilles, puissent jouer en pupilles garçons.

Les membres du conseil d'administration décident d'accepter la demande du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.7. Demande de dérogation Delmarcelle (suite)

Les membres du CDA sont saisis d'une requête de la joueuse qui demande une désaffiliation administrative du club de Profondeville à Sombreffe à cause d'un changement de situation dans son travail. Le club de Profondeville a refusé la demande de la joueuse.

Les membres du conseil d'administration, après avoir consulté le club qui a expliqué les raisons du refus, décident de ne pas donner de suite positive à la demande de la joueuse.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.8. Demande de dérogation Estaimpuis

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que 4 joueurs, qui n'ont pas 15 ans, puissent jouer en équipe P3 seniors.

Les membres du conseil d'administration, constatant qu'aucun de ces 4 joueurs n'est repris comme "espoir sportif" de la Fédération Wallonie-Bruxelles, décident de ne pas accorder de dérogations.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.9. Demande de dérogation Royal IV – Joueur Jean-Patrick NYAMSI 21/09/93 – id.362158

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club qui demande que le joueur, qui est en Belgique depuis 2010, est junior, et ne possède actuellement que son passeport Camerounais, puisse jouer avec l'équipe seniors, dans l'attente de la régularisation de sa situation.

Les membres du Conseil d'administration ayant pris connaissance de tous les éléments présentés par le club, décident de mettre le dossier en continuation.

Le secrétariat général est chargé de l'exécution de la décision.

4.10. Demande de désaffiliation administrative Maurage – Joueuse Nadia MARY 17.10.1997-id.301736

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club pour que la joueuse, qui est affiliée à Braine, a joué quelques matchs en jeunes en BBW, puisse bénéficier d'une désaffiliation administrative pour le club de Maurage, étant donné

son changement d'adresse, en vertu de l'article PM 9.3. Le club de Braine l'Alleud a marqué son accord sur la demande.

Les membres du conseil d'administration, à la majorité décident d'accorder la désaffiliation administrative UNIQUEMENT en cadettes PROVINCIALES.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4.11. Cooptation de F. Muvlaert au groupement des parlementaires de BBW (

Les membres du CDA ont pris connaissance de la cooptation de Fabien MUYLAERT dans le groupement des parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon.

5. Exercice des compétences judiciaires du CDA

5.1. Candidature de Jean-Claude BOUGNET au CJP Liège

Les membres du CDA ont pris connaissance du rapport de la commission ad hoc quant à la nomination de Monsieur Jean-Claude BOUGNET. Ils décident, à l'unanimité, d'accepter cette candidature.

6. Affaires administratives

6.1. Décision du CP Liège suite aux dérogations accordées par le CDA

Il est constaté que le CP Liège fait fi des dérogations accordées par le conseil d'administration concernant la mise hors classement des équipes qui ont demandé l'intégration de filles dans les équipes garçons (pupilles).

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, confirment les décisions prises antérieurement et enjoignent le comité provincial de Liège d'intégrer les équipes concernées par les dérogations dans les championnats et les classements.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

6.2. Sanctions pour défaut de licences techniques en début de saison

Le conseil d'administration s'est penché, à nouveau, sur les questions de compréhension du nouveau règlement relatif à l'octroi des licences techniques.

Conscient que le nouveau règlement avait sensiblement modifié les habitudes des clubs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

1. Tous les forfaits et/ou les amendes qui avaient été prononcés pour défaut de licence valable sont supprimés, au niveau régional, que ce soit en championnat ou en coupe ;
2. Les clubs ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour régulariser la situation et solliciter la licence valable pour chacune des équipes alignées en compétition ;
3. Gratuité pour la seconde licence technique demandée pour une même personne dans un même club (exemple 1 : 2 licences techniques dans le club où on est affecté = 6 € au lieu de 12 €, exemple 2 : 2 licences techniques dans un club où on n'est pas affecté = 24 € au lieu de 48 €). Compte tenu des contingences informatiques, la demande d'une licence technique entraînant la facturation automatique, la régularisation sera effectuée par après).
4. Le coût des licences techniques qui avaient été erronément demandées seront remboursées (une licence U16 pour coacher des seniors ou inversement) sur simple demande des clubs.

6.3. Application des dispositions statutaires pour la présentation des licences techniques

Le tableau mis au point par la DT sera affiné. De plus, il sera repris dans la newsletter du 25 octobre 2013

7. Commission marketing

7.1. Travaux en cours

Trois contrats sont en cours de finalisation avec les partenaires
Il est prévu également la constitution d'un dossier de présentation de l'AWBB
La responsable de la commission présente les objets de promotion pour la journée du 11 novembre.

8. Départements

8.1. Département Handi – Corps

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion Handi qui s'est déroulée le 10 octobre 2013 dans les locaux de la Ligue Handisports Francophone. L'idée est d'intégrer une section "handi" dans les clubs. Un courrier sera expédié avec une demande d'un complément d'informations.

8.2. Département entraîneurs

Le responsable du département fait part des problèmes de suivi des cours et des inscriptions sur base annuelle, aucun contrôle du suivi des inscriptions.
En cas d'absence, réinscription obligatoire
Détermination du prix pour la journée du 11 novembre – voir 2011 5-10-20 avec DVD pour les entraîneurs

8.3. Département championnat

- 8.3.1.** Absence d'arbitres pour match de R1 dames – Un arbitre a été convoqué et ne s'est pas présenté car bloqué sur l'autoroute. L'autre arbitre était convoqué mais blessé. PC20, match à rejouer.
- 8.3.2.** Match R2 non disputé sans communication préalable au département – vu la demande tardive du club visiteur, le conseil décide de suivre le point de vue du département et de lui infliger un forfait.

9. Calendrier des activités

- 06/11/2011 : match Eurocup Wallonia – Basket
- 11/11/2011 : journée de formation des cadres

10. Divers

- Isabelle Delrue : rappelle la réunion CP-CDA du 23 octobre 2013
- Claire Porphyre : a reçu une demande de promotion des activités de la BBKA. Accord de principe mais modalités à définir.
- Patrick Flament : rapporte la création d'une commission AWBB-VBL appelée à revoir la partie compétition du ROI de la FRBB
- Michel Collard : informe le CDA qu'après l'examen de l'article PF18, le nombre d'équipes de jeunes est en diminution et le nombre d'équipes de seniors en augmentation.
- José Nivarlet : corrige son intervention formulée lors de la réunion précédente : le club BC Miavoye Gérin Hastière aligne une équipe en compétition.

La réunion se termine à 22 heures 15

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général